



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 avril 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 37 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question n° 3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 3 jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 3), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Claudine CAULET.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 38), M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Françoise PRESSE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL, Mme Karima ROCHDI à M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 41 - Soutien au festival LUDINAM porté par le Collectif Ludique Bisontin (CLUB)

Soutien au Festival LUDINAM porté par le Collectif Ludique Bisontin (CLUB)

Rapporteur : M. l'Adjoint LEUBA

	Date	Avis
Commission n° 7	20/03/2018	Favorable unanime
Commission n° 6	27/03/2018	Favorable unanime
Commission n° 4	27/03/2018	Favorable unanime

1 - Contexte

En janvier 2016, des associations du domaine du ludique ont émis le souhait d'organiser une manifestation à Besançon. En février 2016, une association regroupant plusieurs associations est créée : le Collectif LUDique Bisontin (CLUB). Son but : fédérer et promouvoir les associations ludiques du territoire, proposer une interface entre les collectivités, les associations et les acteurs de ce secteur et, en dernier lieu, proposer un événement fédérateur via l'organisation d'un Festival LUDINAM (contraction des mots Ludique et UTINAM, devise de la Ville).

2 - Le Festival LUDINAM

Suite au succès de la 1^{ère} édition, il est convenu avec le CLUB de reconduire le Festival LUDINAM en 2018. Organisé du vendredi 11 au dimanche 13 mai au centre-ville de Besançon, ce festival permettra de découvrir le jeu sous toutes ses formes (jeux de société, de plateau, de cartes, jeux de figurines, jeux de rôle, jeux vidéo, e-sport, escape game, murder party, concours de création de jeux de société...). De nombreuses conférences rythmeront également le Festival durant ce week-end festif.

Le Festival animera différents sites du centre-ville à savoir : l'Espace associatif et d'animation des Bains Douches, la Maison des Seniors, le Kursaal, la Cour et le Musée du Temps, la Maison Victor Hugo, le Lycée François Xavier... Cette occupation du territoire bisontin poursuit l'objectif de faire de la Ville un véritable espace de jeux et de découverte culturelle.

Ce Festival s'adresse à un public très large : familles, jeunesse, professionnels et amateurs du jeu, acteurs des loisirs éducatifs et fédère un grand nombre d'acteurs locaux : associations, sociétés, commerces, hôteliers, restaurateurs et partenaires institutionnels. Des «personnalités du jeu» sont attendues, ainsi que plusieurs milliers de personnes.

Une attention particulière sera portée aux personnes porteuses de handicap et une action de sensibilisation aux dangers liés à l'utilisation des écrans sera menée. A noter qu'un lien a été fait avec la Direction Développement Economique - service Commerce concernant l'opération «Samedi Piétons» du samedi 12 mai.

3 - Soutien de la Ville de Besançon

La Ville de Besançon, par l'intermédiaire de sa Direction Vie des Quartiers (Services Coordination Jeunesse et Vie Associative), accompagne le CLUB dans l'organisation du Festival LUDINAM et la réalisation de ses objectifs, par un soutien en termes de conseils et méthodes, par un soutien matériel et logistique tout en facilitant les relations auprès des différents partenaires, notamment municipaux.

Ainsi, Le Service Coordination Jeunesse met en relation le CLUB avec les différentes Directions ou Services municipaux, communautaires et du CCAS :

- du Pôle Services à la Population : Direction Vie des Quartiers, Direction Sécurité et Tranquillité Publique, Direction Hygiène et Santé, Direction de l'Education, Direction des Sports,
- du Pôle Culture : Direction Action Culturelle, Direction Patrimoine Historique, Direction des Musées du Centre,
- du Pôle Développement Economique : Service Tourisme, Service Commerce, Mission Rayonnement et Attractivité, Mission Smart City,
- du Pôle Services Techniques, Urbanisme et Environnement : Direction Prévention des Risques Urbains, Direction du Parc Automobile et Logistique, Mission Développement Durable,
- CCAS : Direction Autonomie, Maison des Seniors.

En outre, la Direction Vie des Quartiers accompagne le CLUB en lien avec la Direction Communication sur la promotion de l'évènement et apporte conseil et appui en ce qui concerne la sécurisation de la manifestation, le CLUB restant seul responsable en tant qu'organisateur.

Enfin, il est proposé que la Ville de Besançon accorde au CLUB une subvention de 18 000 € pour l'organisation de la seconde édition du Festival LUDINAM en 2018.

Cette subvention est portée par :

- le service Coordination Jeunesse à hauteur de **15 000 €**,
- la Mission Rayonnement et Attractivité à hauteur de **1 000 €**,
- la Direction Action Culturelle à hauteur de **1 000 €**,
- la Direction des Sports à hauteur de **1 000 €**.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale de 18 000 € sera prélevée sur la ligne 65.422/6574 CS 47041.

Une convention, jointe en annexe, viendra fixer les conditions du partenariat entre la Ville de Besançon et le CLUB pour l'organisation du Festival LUDINAM 2018.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant total de 18 000 €, avec la répartition détaillée ci-dessus, accordée au Collectif LUdique Bisontin (CLUB), dans le cadre de l'organisation de la 2^{ème} édition du Festival LUDINAM à Besançon,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat à intervenir avec le CLUB.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,
Le Maire

Jean-Louis FOUSSERET.